

# Politique d'accessibilité de TDA

---

## **Objectif**

TD Assurance (« TDA ») s'est engagée à faire en sorte que les gens ayant une incapacité puissent accéder à tous ses produits et services d'une manière qui respecte leur dignité et leur indépendance.

Cette politique a pour but de respecter les obligations prévues dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (« APHO ») et ses règlements applicables.

## **Champs d'application**

Cette politique s'applique à tous les gens pouvant bénéficier des protections prévues dans l'APHO et ses règlements applicables, incluant les clients et les employés de TDA.

## **Politique**

En matière d'emploi ou de services, TDA s'est engagée à s'assurer que tous ses employés et ses clients reçoivent un traitement équitable, exempt de discrimination et adaptés à leurs besoins le cas échéant. TDA s'efforce d'offrir un environnement inclusif et sans barrières par le biais de ses politiques, de ses communications, de sa formation, de ses mesures d'accommodation et de ses pratiques d'embauche. TDA s'est engagée à créer un environnement accueillant, équitable et inclusif pour ses clients et ses employés.

## **Rôles et Responsabilités**

Propriétaire: VP Services partagés

Approbation: Premier vice président et Chef des services administratifs

Monitoring: Conformité

Personne contact pour les fins de la Politique: Directeur Diversité, Gestion de patrimoine et Assurance

## **Révision**

Cette politique sera revue dans un délai de trois ans suivant son approbation.

## **Exigences réglementaires**

Le *Plan pluriannuel d'accessibilité de TDA* décrit les politiques et mesures que TDA entend mettre en place pour améliorer les possibilités offertes aux gens ayant une incapacité.

---